



REFERENTIEL DE DIPLOME

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

« Développement, animation des territoires ruraux »

Arrêté du 15 juin 2012

SOMMAIRE

Le référentiel du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « développement, animation des territoires ruraux » comporte :

- un référentiel professionnel qui présente le contexte du ou des emplois visés, la fiche descriptive d'activités et les situations professionnelles significatives ;
- un référentiel de certification qui énumère les capacités générales, technologiques et professionnelles que les titulaires du diplôme doivent posséder et détermine les niveaux d'exigence requis pour l'obtention du diplôme. Le référentiel de certification est organisé en unités constituées d'un ensemble, cohérent au regard de la finalité du diplôme, de capacités, savoir-faire et savoirs ;
- un référentiel de formation, organisé en domaines ou modules, qui énumère les capacités requises pour l'obtention du diplôme, qui précise les savoirs, les savoir-faire devant être acquis et qui indique les niveaux d'exigence requis pour l'obtention du diplôme.

Annexe I – Référentiel professionnel

Annexe II – Référentiel de certification

Annexe III – Référentiel de formation :

- architecture de la formation
- tableau des horaires hebdomadaires par voie initiale scolaire
- modules de formation

ANNEXE I – REFERENTIEL PROFESSIONNEL

Le référentiel professionnel du brevet de technicien supérieur agricole option « développement, animation des territoires ruraux » est composé de quatre parties : la première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte socio-économique du secteur professionnel, la deuxième partie présente les emplois visés par le diplôme, la troisième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la quatrième partie dresse la liste des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU SECTEUR PROFESSIONNEL

1.1 Contexte et évolution de l'emploi dans les territoires ruraux

Les notions de « territoire », d'« espace » et de « milieu » ont fait l'objet de nombreux débats. Mais on ne peut raisonnablement limiter ces notions à l'aspect géographique. Un territoire, comme un espace, comporte ainsi une dimension spatiale, mais aussi humaine, sociale et politique qu'il convient d'identifier et de prendre en compte dans une perspective de maintien et de développement de l'activité et des emplois.

Les campagnes françaises ont longtemps été perçues comme des espaces essentiellement « productifs ». Les politiques rurales de l'après-guerre, qui ont promu l'agriculture au rang de secteur stratégique, ont largement contribué à ancrer cette vision. Pourtant, depuis le milieu des années soixante-dix, on a pu voir émerger à la fois de nouveaux usages et un nouveau regard sur les campagnes. Quatre fonctions définissent aujourd'hui les territoires ruraux :

- **une fonction productive**, qui s'affirme et se diversifie : croissance de l'emploi en milieu rural, place relative de l'agriculture en terme économique, poids significatif de l'activité industrielle, et surtout tertiarisation de l'économie rurale ;
- **une fonction résidentielle** : les territoires ruraux connaissent, pour une majorité d'entre eux, une dynamique démographique positive. Tous les territoires sont concernés par cette évolution ;
- **une fonction récréative et touristique** : les territoires ruraux comme destination touristique majeure ; activités récréatives diversifiées : pêche, chasse, promenades ;
- **une fonction environnementale** : concernant la protection des ressources naturelles, le maintien de la biodiversité, la protection contre les risques naturels, et le maintien des aménités et du cadre de vie.

De nouvelles dispositions législatives et réglementaires sont à prendre en compte :

- la loi relative au développement des territoires ruraux du 24 février 2004 ;
- la loi relative au développement des services à la personne (*dite loi Borloo*) du 13 juillet 2005 ;
- la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

1.2 Description de l'emploi dans les territoires ruraux

Appellation des emplois

Selon que le titulaire du diplôme est employé dans une collectivité territoriale ou une structure de prestation de services (syndicat, association, entreprise ...) à caractère économique, social, environnemental ou culturel, l'appellation des emplois est très différente car en rapport direct avec les missions et la taille de l'organisme employeur.

Les différentes appellations des emplois sont :

- Chargé de développement local (ou agent chargé de développement) ;
- animateur de territoire rural (de structure de développement local, d'association de prestation de services...);
- Responsable de structure ;
- Coordonnateur de projet.

A côté de ces appellations, d'autres intitulés existent, plus en rapport avec l'activité propre des structures employeuses :

- Formateur ;
- Accompagnateur ;
- Conseiller ;
- Chargé de mission ;
- Responsable (ou assistant) de projet....

Champs d'activités visés

Les activités et les secteurs d'intervention du technicien supérieur sont très variés et sont liés à l'animation et au développement :

- au profit des territoires ruraux ;
- au profit des exploitations agricoles et des entreprises rurales ;
- au profit des usagers en territoire rural.

Champs d'activités spécifiques

Malgré la diversité des emplois, chaque activité exige des profils et des compétences particuliers. Il est possible toutefois de mettre en évidence les activités spécifiques de l'emploi :

- **conception et mise en oeuvre d'un projet** à caractère social, économique, touristique, culturel...
- **animation et gestion d'une activité**, d'une structure, d'un événement ... dans le cadre des territoires ruraux.

2. LES EMPLOIS VISES PAR LE DIPLOME

2.1 Appellations institutionnelles (code ROME)

Les métiers visés par la formation actuelle de niveau III correspondent aux codes ROME « emploi métier » suivants, utilisés dans la nomenclature de Pôle Emploi.

Codes ROME	Appellation commune
K 1802– Développement local	Animateur / Animatrice de développement territorial Chargé / Chargée de développement local Conseiller / Conseillère en développement local
G 1102 – Promotion du tourisme local	Chargé / Chargée de promotion du patrimoine Animateur / Animatrice patrimoine

2.2 Conditions d'exercice de l'emploi

Le technicien supérieur est un **professionnel polyvalent** qui intervient dans l'animation des territoires, le montage de projets, la gestion d'une structure et peut s'installer à son compte par la création d'une entreprise de services dans les territoires ruraux.

Il est employé dans des collectivités territoriales (communes, structures intercommunales, pays...), dans des associations, ou groupements d'associations, entreprises, exploitations, mutuelles, chambres consulaires ... Tous les emplois visés sont en rapport avec la diversité des services offerts en territoire rural, dans une perspective de durabilité.

Les métiers visés sont très diversifiés avec des statuts hétérogènes. De ce fait, les emplois de services se prêtent mal à une définition globale. La caractéristique principale de ce champ professionnel reste la diversité qui dépend :

- **de la taille** de l'organisme employeur ;
- des **secteurs d'activité** des services : social, insertion, culture, loisirs, tourisme, développement rural, environnement ;
- des **fonctions** : gestion de projets, animation, gestion d'une petite structure... ;
- des **catégories d'employeurs** : collectivités territoriales, entreprises, associations, chambres consulaires... ;
- du caractère stable ou non de l'emploi.

Les conditions d'exercice dépendent des structures, des activités et des statuts de l'organisme employeur. Les emplois proposés peuvent impliquer de nombreux déplacements sur le territoire. Ils peuvent également nécessiter la pratique d'une langue étrangère, notamment lors d'activités d'animation.

2.3 Autonomie et responsabilité

Le degré de responsabilité et d'autonomie du technicien supérieur dans l'emploi est lié à la nature et à la taille de l'entreprise ou de l'organisme employeur. Il évolue en fonction de l'expérience acquise et des formations continues suivies.

2.4 Evolution possible dans l'emploi

En fonction de la nature de la structure, de l'évolution du marché de l'emploi et de facteurs personnels, le titulaire de l'emploi peut évoluer vers des postes d'encadrement. La transversalité des compétences permet une adaptation à des emplois spécifiques dans des organismes spécialisés de gestion de projets, d'animation, de conseil, de services aux entreprises ou aux particuliers. Après quelques années d'expérience professionnelle, il peut créer son entreprise de prestation de services en milieu rural en confortant le cas échéant ses connaissances et compétences par des formations adaptées au type d'activité envisagé.

Codes ROME des emplois possibles

E 1107– Organisation d'événementiel	Responsable événement Organisateur / Organisatrice de manifestations
A 1301– Conseil et assistance technique	Animateur/ Animatrice agricole Animateur/ Animatrice d'organismes agricoles
K 1206 intervention socioculturelle	Animateur / Animatrice de foyer rural
K 1205 – Information et médiation sociale	Agent d'accueil et d'information sociale
K 1801– Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle	Conseiller / Conseillère en création d'entreprise Chargé / Chargée de projet d'insertion professionnelle
K 2111 formation professionnelle	Formateur / Formatrice Concepteur-animateur / Conceptrice-animatrice de formation

3. LA FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES (FDA)

La fiche descriptive d'activités dresse la liste des activités exercées le plus couramment par les personnes en situation de travail. Ces activités sont classées par grandes fonctions. Une personne en situation de travail exerce une partie seulement des activités décrites dans la FDA, ce qui rend une ou plusieurs fonctions prépondérantes.

Chaque activité se réalise :

- Dans le respect des réglementations sociale, économique, juridique, qu'elles soient locale, nationale ou européenne.

- En cohérence avec les principes de développement durable.
- **Fonctions transversales à tous les profils d'emploi du Technicien Supérieur :**
 - connaissance acteurs, collaboration et travail en réseau ;
 - analyse des territoires et de leur dynamique ;
 - communication, écoute, accueil, information, orientation de publics ;
 - gestion d'une structure impliquée dans les services en territoire rural ;
 - utilisation des techniques de communication et suivi de leur impact .
- **Fonctions spécifiques :**
 - développement et gestion de projets de services dans les trois champs professionnels ;
 - gestion d'une activité, d'une structure, dans le cadre des territoires ruraux.

1. Analyse des territoires et de leur dynamique

- 1.1. identifie le réseau d'acteurs d'un territoire et leur rôle : élus, entreprises, associations...
- 1.2. identifie et prend en compte les enjeux politiques, économiques, sociaux et démographiques du territoire
- 1.3. contribue à l'élaboration d'un diagnostic du territoire et à sa présentation
- 1.4. assure une veille sur les politiques publiques ayant une incidence sur le territoire et anticipe leurs retombées au niveau local
- 1.5. propose des pistes d'action de développement et/ou d'animation aux élus ou aux porteurs de projet en territoire rural

2. Communication, accueil, information, conseil

- 2.1. communique par écrit et oralement (communication externe et interne)
- 2.2. analyse une situation de communication et propose une remédiation
- 2.3. choisit le type de support de communication et les règles de réalisation
- 2.4. utilise des outils de communication et d'information, notamment les outils de travail à distance
- 2.5. accueille, informe, oriente les usagers en fonction de la nature de la demande

3. Gestion d'une structure

Le terme « structure » se rapporte à une organisation (association, syndicat, commune et son regroupement, organisme professionnel...) impliquée dans des actions de développement ou d'offre de service en territoire rural.

- 3.1. développe les activités d'une structure
- 3.2. anime la définition et l'évaluation des orientations stratégiques d'une structure, et les traduit en délégations de mission par sa hiérarchie ou par les instances de la structure
- 3.3. assure le rôle d'interface permanente entre l'employeur, les usagers et les différents acteurs du territoire
- 3.4. contribue à la gestion des ressources humaines, des moyens et des budgets
- 3.5. assure une veille juridique et applique la législation en vigueur
- 3.6. évalue les besoins, conçoit et coordonne les actions de services ou de développement.
- 3.7. organise les services et anime une équipe
- 3.8. promeut la structure et assure la promotion /vente de biens et services

4. Travail en réseau

- 4.1. identifie et mobilise le réseau des partenaires dans le cadre d'un projet de développement, de service ou d'animation dans un territoire
- 4.2. situe son rôle et ses interventions dans une relation de partenariat
- 4.3. organise son travail en relation avec celui d'un réseau
- 4.4. participe à l'animation et à la dynamisation du travail d'un réseau
- 4.5. assure un rôle de médiation

4.6. coordonne les actions liées à la réalisation d'un projet de développement, de service ou d'animation

5. Développement et gestion de projet de service dans le cadre d'un territoire rural

En fonction de la nature et de la taille du projet, le titulaire de l'emploi réalise seul ou en collaboration tout ou partie des activités ci-dessous. Le terme « projet » se rapporte explicitement à un projet de développement, de service, ou d'animation dans un territoire donné.

- 5.1. accompagne les élus locaux ou les organisations porteuses de projet dans l'analyse, la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation d'un projet
- 5.2. contribue à l'élaboration d'un diagnostic de territoire et à sa présentation.
- 5.3. conçoit, met en oeuvre, évalue et accompagne un projet
- 5.4. conduit et réalise des études de besoins et contribue à la mise en place d'une stratégie
- 5.5. élabore des dossiers techniques, administratifs et financiers
- 5.6. rédige un cahier des charges
- 5.7. contribue à la recherche de financements
- 5.8. gère financièrement et administrativement un projet
- 5.9. contribue à la mise en oeuvre d'un tableau de bord
- 5.10. rend compte des actions engagées
- 5.11. contribue à la proposition de scénarios de développement de projet individuel ou collectif

6. Elaboration d'une stratégie d'animation dans un territoire rural

- 6.1. propose, en prenant en compte le contexte local, des actions de promotion et de valorisation d'un territoire, d'un site touristique, d'un produit, d'une démarche liée à la protection de l'environnement
- 6.2. élabore des stratégies d'animation d'un lieu, d'un produit du terroir, d'une démarche de protection de l'environnement, ... en fonction des objectifs et des publics visés.
- 6.3. conçoit et organise des manifestations à caractère événementiel (foire, exposition, salons, journées portes-ouvertes...)
- 6.4. identifie et mobilise les partenaires techniques et financiers associés à une manifestation, un événement (collectivités territoriales, sponsors...).
- 6.5. anime une manifestation
- 6.6. anime des réunions de coordination et rend compte.
- 6.7. établit des bilans d'action et d'activité et rend compte à sa hiérarchie.

4. LA LISTE DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES, ET LES FINALITES DU TRAVAIL

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences clés de l'emploi type ciblé par le diplôme. Par convention, elles sont en nombre réduit. Ces situations sont regroupées par champ de compétence selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

CHAMPS DE COMPETENCES	SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES	FINALITES
Communication et médiation	<p>SPS 1 : Accueil, information, orientation de publics lors d'activités en territoire rural</p> <p>SPS 2 : Conception d'une stratégie et réalisation de produits de communication</p> <p>SPS 3 : Conduite d'une négociation / médiation relative à un projet</p>	Communiquer pour assurer la réussite d'un projet
Conception, mise en œuvre et animation de projets	<p>SPS 4 : Réalisation de diagnostics ciblés avec axes d'intervention et propositions d'actions</p> <p>SPS 5 : Appropriation du projet et choix d'une méthodologie adaptée</p> <p>SPS 6 : Réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité</p> <p>SPS 7 : Conduite et mise en œuvre de projets</p> <p>SPS 8 : Animation et coordination d'activités et d'événements en lien avec le territoire rural</p> <p>SPS 9 : Evaluation de projets</p>	Concevoir, mettre en œuvre un projet et assurer son suivi.
Gestion d'une structure	<p>SPS 10 : Animation d'une équipe de travail</p> <p>SPS 11 : Gestion d'une structure en milieu rural</p> <p>SPS 12 : Evaluation d'éléments financiers, humains et matériels (pour prendre une décision)</p> <p>SPS 13 : Mise en place de partenariats</p> <p>SPS 14 : Commercialisation de produits et de services</p>	Encadrer et/ou animer une équipe de travail dans le cadre d'une structure

ANNEXE II – REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de deux parties :

- la liste des capacités attestées par le diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « développement, animation des territoires ruraux » ;
- les modalités d'évaluation permettant la délivrance du diplôme.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, et en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont donc de deux ordres :

- des capacités générales, identiques pour tous les brevets de technicien supérieur agricole du ministère chargé de l'agriculture ;
- des capacités professionnelles spécifiques au brevet de technicien supérieur agricole, identifiées à partir des situations professionnelles significatives.

Liste des capacités

CAPACITES GENERALES
1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
1.1. Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale 1.2. Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société 1.3. Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire 1.4. S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées 1.5. Interagir dans des situations de communication variées 1.6. Mobiliser ses capacités d'autonomie, d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet 1.7. Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société
2. Communiquer dans une langue étrangère
2.1. Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels
3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
3.1. Mobiliser son intelligence motrice et gérer un projet de formation physique et sportive 3.2. Gérer un projet de formation physique et sportive
4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données
4.1. Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données 4.2. Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne

CAPACITES PROFESSIONNELLES

5. Identifier les éléments du contexte d'une structure, d'un projet en territoire rural

- 5.1. Comprendre l'évolution du monde rural français et ses enjeux
- 5.2. Repérer et caractériser les acteurs, leurs réseaux, leurs stratégies
- 5.3. Appréhender les différentes politiques dans le champ des services en territoire rural

6. Réaliser un diagnostic ciblé

- 6.1. Maîtriser une méthodologie de diagnostic ciblé de territoire
- 6.2. Maîtriser les outils de diagnostic
- 6.3. Réaliser le diagnostic
- 6.4. Formuler des préconisations

7. Concevoir et mettre en œuvre un projet de services en territoire rural

- 7.1. Maîtriser une méthodologie de projet
- 7.2. Définir le projet : finalités, objectifs, moyens
- 7.3. Exploiter des expériences proches
- 7.4. Réaliser l'étude de faisabilité des scénarios possibles
- 7.5. Mettre en oeuvre le scénario choisi
- 7.6. Evaluer la réalisation du projet

8. Utiliser les méthodes et les outils de communication, de médiation et d'animation

- 8.1. Choisir, élaborer et utiliser des supports dans une stratégie de communication professionnelle
- 8.2. Conduire une négociation en situation professionnelle
- 8.3. Animer en situation professionnelle des activités, des événements

9. Utiliser les outils de gestion

- 9.1. Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire
- 9.2. Prendre en compte les éléments juridiques essentiels
- 9.3. Utiliser les techniques et outils de la mercatique et de la qualité des services
- 9.4. Animer une équipe de travail

10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur développement, animation des territoires ruraux pour faire face à une situation professionnelle

- 10.1. S'intégrer dans une structure et en analyser le fonctionnement
- 10.2. Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles
- 10.3. Interagir en situation professionnelle
- 10.4. Répondre à une commande professionnelle

MODALITES D'EVALUATION

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « développement, animation des territoires ruraux » repose sur sept épreuves.

Le dispositif d'évaluation repose ainsi sur deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation (CCF) ou non (hors CCF). Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)

Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale (E1) : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite.

L'épreuve professionnelle (E7) : «Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ».

Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 calculée sur le total des points, établi comme suit :
 - points de l'ensemble des épreuves ;
 - points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

MODALITES D'EVALUATION

Capacités		Épreuve	Modalités pour les candidats en CCF	Modalités pour les candidats hors CCF	Coefficient	Supports
S'exprimer, communiquer et comprendre le monde	Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société	E1 <i>Tte option</i>	Épreuve nationale intégrative d'expression française et de culture socio-économique écrite		6	M 21 M 22
	Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale	E2 <i>Tte option</i>	CCF	Orale	3	M 21 M 22
	Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société					
	Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire					
	S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées					
	Interagir efficacement dans des situations de communication variées					
Mobiliser ses capacités d'autonomie, d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet						
Communiquer dans une langue étrangère	Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels	E3 <i>Tte option</i>	CCF	Orale	3	M 23
Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données	Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données	E4 <i>Tte option</i>	CCF	Ecrit	3	M 41 M 42
	Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne					

MODALITES D'EVALUATION

Capacités		Epreuve	Modalités pour les candidats en CCF	Modalités pour les candidats hors CCF	Coefficient	Supports					
Identifier les éléments du contexte d'une structure, d'un projet en territoire rural	Comprendre l'évolution du monde rural français et ses enjeux	E5	CCF	Ecrit	4	M 51 M 52 M 56 M 57 M 58					
	Repérer et caractériser les acteurs, leurs réseaux, leurs stratégies										
	Appréhender les différentes politiques dans le champ des services en territoire rural										
Utiliser les outils de gestion	Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire										
	Prendre en compte les éléments juridiques essentiels										
	Utiliser les techniques et outils de la mercatique et de la qualité des services										
	Animer une équipe de travail										
Réaliser un diagnostic ciblé	Maîtriser une méthodologie de diagnostic ciblé de territoire						E6	CCF	Oral	5	M 53 M 54 M 55 M 58
	Maîtriser les outils de diagnostic										
	Réaliser le diagnostic										
	Formuler des préconisations										
Concevoir et mettre en œuvre un projet de services en territoire rural	Maîtriser une méthodologie de projet										
	Définir le projet : finalités, objectifs, moyens										
	Exploiter des expériences proches										
	Réaliser l'étude de faisabilité des scénarios possibles										
	Mettre en œuvre le scénario choisi										
	Evaluer la réalisation du projet										

Utiliser les méthodes et les outils de communication, de médiation et d'animation	Choisir, élaborer et utiliser des supports dans une stratégie de communication professionnelle	E6 (suite)				
	Conduire une négociation en situation professionnelle					
	Animer en situation professionnelle des activités, des événements					
Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur développement, animation des territoires ruraux, pour faire face à une situation professionnelle	S'intégrer dans une structure et en analyser le fonctionnement	E7	Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel	12	M 61 Séquences en milieu professionnel Activités Pluri-disciplinaires	
	Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles					
	Interagir en situation professionnelle					
	Répondre à une commande professionnelle.					
Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser	Mobiliser son intelligence motrice	Hors épreuves	CCF	-	points>10 x3	M 31
	Gérer un projet de formation physique et sportif					
MIL	Capacité MIL	Hors épreuves	CCF	-	points>10 x3	M 71
					36	

ANNEXE III - REFERENTIEL DE FORMATION

Architecture de la formation (pour la voie initiale scolaire) – 1 740 heures sur deux ans

La formation est organisée en modules, structurée en deux domaines d'enseignements auxquels s'ajoutent un module d'accompagnement au projet personnel et professionnel, un module d'initiative locale, des périodes de stages et des activités pluridisciplinaires. Pour les enseignants coordonnateurs, la décharge hebdomadaire est d'1h30 par classe.

L'accompagnement au projet personnel et professionnel est une aide à la maturation du projet personnel et professionnel de l'étudiant pour affiner ses choix à l'issue de la formation et favoriser son insertion. Tout au long de la formation, il est essentiel d'accompagner ce processus long et de stimuler la réflexion préalable à ces choix. C'est en ce sens que l'on parle d'aide à la maturation du projet.

Domaine « Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication »

Il regroupe quatre modules M 21, M 22, M 23 et M 31 et constitue un tronc commun à toutes les options du BTS. Des activités pluridisciplinaires sont mises en œuvre dans le cadre de ce domaine. Elles concernent les modules M 21 et M 22 et correspondent à un « volume horaire étudiant » de 24 heures.

Les enseignants des disciplines concernées (français, documentation, sciences économiques et sociales, éducation socioculturelle) organisent ces activités pluridisciplinaires de façon à croiser les approches méthodologiques et culturelles :

- méthodologie de l'information : *a minima* une revue de presse accompagnée d'autres activités de veille documentaire...
- activités favorisant l'ouverture sur le monde : visites, interventions, mini-projets de communication...

Toutes ces activités s'appuient sur les thèmes socio-économiques et culturels du programme.

Le module M 31 d'éducation physique et sportive, partie intégrante de la formation, contribue par la pratique d'activités physiques à la formation physique, sociale, professionnelle et culturelle des étudiants.

Domaine professionnel

Pour l'option "développement, animation des territoires ruraux", il regroupe onze modules spécifiques qui visent à acquérir les connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel. L'objectif 3 du module M 41 (traitement des données) est spécifique à l'option "développement, animation des territoires ruraux".

Le module M 61 de stage(s) constitue un élément essentiel de formation en milieu professionnel. Pour les candidats de la voie scolaire, il dure 12 à 16 semaines, 10 étant prises sur la scolarité. Cette période doit permettre aux candidats de vivre des situations professionnelles variées citées en annexe.

Pour la formation scolaire, le temps dégagé par les dix semaines de stages prises sur la scolarité est réparti entre les enseignants pour assurer le suivi des étudiants en stage, la concertation et/ou d'autres activités.

Le module M 71 d'initiative locale (MIL) est défini selon la note de service DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 modifiée et précisée par la NS DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004. Sous la responsabilité des chefs d'établissement, les équipes pédagogiques construisent des MIL en fonction des opportunités locales, des initiatives possibles : activités historiques, linguistiques ou géographiques, étude d'une production locale, initiation à des techniques particulières, expression artistique, études technico-économiques.

Les activités pluridisciplinaires permettent l'acquisition de certaines compétences ou connaissances grâce à l'éclairage de plusieurs disciplines sur un même objet d'étude. 174 heures sont consacrées à ces activités dans l'emploi du temps des étudiants. Elles bénéficient de 348 heures-enseignants pour leur encadrement. Une répartition des horaires ainsi que des thèmes est proposée par domaine.

Le voyage d'étude - Il est souhaitable qu'un voyage d'étude soit organisé au cours du cycle de formation. Ce voyage peut s'inscrire en partie dans le module M 11 (à condition que les objectifs du voyage intègrent ceux du M 11).

Le voyage d'étude permet à l'étudiant de :

- s'enrichir et de s'ouvrir à d'autres cultures sur le plan humain, linguistique et professionnel ;
- développer ses capacités d'intégration en milieu professionnel ;
- développer son aptitude au travail en équipe ;
- découvrir d'autres pratiques professionnelles.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements, et selon les possibilités, des formations au diplôme de sauveteur-secouriste du travail peuvent être proposées aux étudiants.

Ruban pédagogique - L'équipe pédagogique conçoit et organise le déroulement de la formation sur les quatre semestres, en tenant compte des diverses modalités d'enseignement : cours, travaux pratiques, travaux dirigés, visites, activités pluridisciplinaires, stages, MIL. Elle encourage le travail personnel des étudiants.

Pour les voies de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la durée de la formation est modulée conformément au décret portant règlement général du BTSA.

ARCHITECTURE DE FORMATION

BTSA DÉVELOPPEMENT, ANIMATION DES TERRITOIRES RURAUX

DOMAINE	MODULE	HORAIRE
Projet de formation et professionnel	M 11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel	87 heures
DOMAINE COMMUN		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	M 22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	M 23 – Langue vivante	116 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		24 heures
EPS	M 31 – Éducation physique et sportive	87 heures
DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement des données et informatique	M 41 – Traitement des données	72,5 heures
	M 42 – Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel	M 51 – De l'espace au territoire	87 heures
	M 52 – Les acteurs de services en territoire rural	116 heures
	M 53 – Diagnostic de territoire cible dans le secteur des services	145 heures
	M 54 – Méthodologie de projet	58 heures
	M 55 – Conception et conduite d'un projet de service en territoire rural	87 heures
	M 56 – Mercatique et qualité des services	87 heures
	M 57 – Gestion juridique et financière des services	116 heures
Mises en situations professionnelles	M 58 – Animation, communication et négociation professionnelles	116 heures
	M 61 – Stage(s)	12 à 16 semaines
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		150 heures
Initiative locale	M 71 – Module d'initiative locale	87 heures

GRILLE HORAIRE BTSA DÉVELOPPEMENT, ANIMATION DES TERRITOIRES RURAUX

Enseignements obligatoires		Horaire sur 58 semaines					Horaire supplémentaire enseignant								
Disciplines	seuil	TOTAL	Dont classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire hebdomadaire indicatif	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques renforcés (seuil à 16)	Pratique encadrée	Accomp. Projet élève	Stage collectifs	AFPS (seuil 10)	Vie de classe	
Français	24	64,00	29,00	29,00	6,00	1,00 (0,50+0,50)	6,00								
Documentation	24	35,00		29,00	6,00	0,50 (0,00+0,50)	6,00								
Langue Vivante	24	116,00	58,00	58,00		2,00 (1,00+1,00)									
Histoire et géographie	24	134,00	58,00		18,00	2,00 (1,00+1,00)	18,00								
Education socioculturelle	24	349,50	130,50	159,50	59,50	5,00 (2,25+2,75)	59,50								
Education physique et sportive	24	87,00	87,00			1,50 (1,50+0,00)									
Mathématiques	24	72,50	29,00	43,50		1,25 (0,50+0,75)									
Informatique	16	121,50		101,50	20,00	0,75 (0,00+0,75)	20,00								
Sciences économiques, sociales et de gestion	16	128,50	43,50	72,50	12,50	2,00 (0,75+1,25)	12,50								
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	304,50	145,00	145,00	14,50	5,00 (2,50+2,50)	14,50								
Sciences économiques, sociales et de gestion/ gestion commerciale	16	15,00			15,00	0,00 (0,00+0,00)	15,00								
Sciences économiques, sociales et de gestion/ gestion commerciale	24	138,50	29,00	87,00	22,50	2,00 (0,50+1,50)	22,50								
Non affecté (dont MIL)	24	87,00	58,00	29,00		1,50 (1,00+0,50)									
Non affecté	24	87,00	87,00			1,50 (1,50+0,00)				87,00					
TOTAL		1 740,00	754,00	812,00	174,00	27,00 (13,00+11,75)	174,00	0	0	0	87,00	0	0	0	
+ activités pluridisciplinaires						3,00									
Total général						30,00									
Période en entreprise et stages		12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité													

Les heures libérées lorsque les élèves sont en stage permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants.

MODULES DE FORMATION

- M 11 . Accompagnement au projet personnel et professionnel (APPP)
- M 21 . Organisation économique, sociale et juridique
- M 22 . Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- M 23 . Langue vivante
- M 31 . Éducation physique et sportive
- M 41 . Traitement de données
- M 42 . Technologies de l'information et du multimédia
- M 51 . De l'espace au territoire
- M 52 . Les acteurs de services en territoire rural
- M 53 . Diagnostic de territoire cible dans le secteur des services
- M 54 . Méthodologie de projet
- M 55 . Conception et conduite d'un projet de service en territoire rural
- M 56 . Mercatique et qualité des services
- M 57 . Gestion juridique et financière des services
- M 58 . Animation, communication et négociation professionnelles
- M 61 . Stage(s) et formation en milieu professionnel
- M 71 . Module d'initiative locale : précisé par des textes spécifiques qui font l'objet de notes de service

M 11 – Accompagnement au projet personnel et professionnel (APPP)

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
non affecté				87
	TOTAL			87 h

Objectif général du module

A l'issue de la formation, faire le bilan de l'évolution de son projet et argumenter les choix envisagés pour son avenir professionnel.

Ce module est à visée méthodologique.

Objectifs du module

1. Se situer dans la formation afin d'en être acteur et auteur.
2. Approfondir la connaissance de soi, repérer ses compétences pour évaluer ses potentialités.
3. Analyser les exigences et opportunités du monde professionnel pour s'y insérer.
4. Se situer et évaluer la faisabilité des différents choix envisagés.

Présentation du module – Conditions d'atteinte des objectifs

*Compte tenu de la mission d'insertion confiée aux établissements par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 (article 121) et de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 sur « la formation tout au long de la vie » et la VAE (articles 133 à 146), un module consacré à l'Accompagnement au Projet Personnel et Professionnel (A.P.P.P.) **est prévu pour tous les BTSA.***

Couramment par **projet**, il est fait référence à une démarche qui consiste à faire des choix, se donner des objectifs et des moyens pour les atteindre.

Projet personnel et professionnel signifie qu'un projet professionnel s'inclut dans un projet personnel plus global en lien avec la place que l'on souhaite occuper dans la société.

L'**accompagnement** est une aide à la maturation du projet personnel et professionnel de l'étudiant pour affiner ses choix à l'issue de la formation et favoriser son insertion. Tout au long de la formation, il est essentiel d'accompagner ce processus long et de stimuler la réflexion préalable à ces choix. C'est en ce sens que l'on parle d'aide à la maturation du projet.

Cette capacité à se situer, faire des choix, se donner les moyens, est essentielle pour s'adapter à des mondes professionnels en évolution constante.

Pour ce faire, trois axes de travail sont à conduire **en parallèle** et sur **les deux années de formation**.

Deux axes d'exploration concernent :

- la connaissance de soi et de ses compétences personnelles en cours de développement (objectif 2) ;
- les attentes, exigences, opportunités des milieux professionnels (objectif 3).

Un troisième correspond à la mise en relation de la réflexion conduite précédemment, pour aboutir à des choix argumentés (objectifs 1 et 4).

A l'initiative des équipes, des activités devront être organisées à des moments « clés » de la formation (ex : entrée en formation, période précédant les stages, retours de stage, à l'issue d'un salon, de certaines phases pluridisciplinaires...) pour permettre la prise de recul personnelle, favoriser les confrontations, mutualiser les informations et les expériences. Pour cela, il est important que les enseignants et formateurs adoptent **une posture d'accompagnement** : écoute positive, reformulation pour inciter l'étudiant à approfondir sa propre réflexion, absence de jugement de valeur.

Précisions relatives aux objectifs

1. Se situer dans la formation afin d'en être acteur et auteur.

- 1.1. S'approprier les finalités et les objectifs de la formation.
- 1.2. S'approprier et utiliser la démarche et les outils de l'accompagnement au projet personnel et professionnel.
- 1.3. Orienter son projet de formation BTSA.

2. Approfondir la connaissance de soi, repérer ses compétences pour évaluer ses potentialités.

- 2.1. Prendre conscience et repérer, le plus objectivement possible, ses caractéristiques.
- 2.2. Repérer des situations professionnelles représentatives des métiers visés par la formation.
- 2.3. Analyser les compétences développées dans ses situations.
- 2.4. Identifier ses atouts, ses limites et ses marges d'évolution.

3. Analyser les exigences et opportunités du monde professionnel pour s'y insérer.

- 3.1. Explorer les métiers, les conditions de travail, les perspectives d'évolution dans le secteur professionnel.
- 3.2. S'ouvrir à d'autres métiers qui permettraient de valoriser ses acquis et potentialités.
- 3.3. Identifier les exigences pour s'insérer dans ces métiers.
- 3.4. Identifier les parcours de formation (initiale ou continue) pouvant conduire à ces métiers et leurs exigences.

4. Se situer et évaluer la faisabilité des différents choix envisagés.

- 4.1. Elaborer et argumenter des hypothèses de parcours et d'actions.
- 4.2. Analyser les limites, contraintes, moyens et conditions de mise en œuvre.
- 4.3. Engager les 1^{ères} démarches pour concrétiser ses choix.
- 4.4. Caractériser la démarche entreprise et envisager les transferts possibles dans une perspective de formation tout au long de la vie.

M 21 – Organisation économique, sociale et juridique

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
Sciences économiques, sociales et de gestion		58	29	87
	TOTAL	58	29	87 h

Objectif général du module

Analyser les transformations sociales et économiques et leurs enjeux pour se situer dans les débats de société.

Objectifs du module

1. Appréhender les démarches et méthodes des sciences sociales.
2. Analyser le fonctionnement de l'économie.
3. Relier dynamique économique et changement social.
4. Identifier les enjeux et les défis associés à la mondialisation.
5. Identifier et analyser les modes de régulation.

Présentation du module – Conditions d'atteinte des objectifs

Cet enseignement vise à éclairer et approfondir l'analyse de la réalité économique et sociale, à comprendre le fonctionnement de l'économie et à appréhender les enjeux des transformations sociales associées à la dynamique économique. Il a pour objectif d'aider l'étudiant à se situer dans la réalité économique et sociale. La maîtrise des méthodes et concepts propres à cet enseignement doit permettre de raisonner à l'écrit, sous la forme d'un développement structuré et argumenté, une question vive de nature sociale et économique évaluée sous forme d'un CCF. Cet enseignement est mis en œuvre également pour l'analyse du thème socio-économique et culturel abordé conjointement par les disciplines associées dans ce module et le module M 22. Il sert de support à l'épreuve terminale n°1. Une pluridisciplinarité est organisée avec les enseignants de ces modules pour éclairer, approfondir et problématiser ce thème.

Précisions relatives aux objectifs attendus de la formation

1. Appréhender les démarches et méthodes des sciences sociales.

- 1.1. Approcher les différentes disciplines composant les sciences sociales.
- 1.2. Mettre en œuvre une démarche d'analyse et des savoir-faire méthodologiques.

La réalité sociale est sujette à des interprétations diverses reposant sur des principes ou des postulats énoncés différents. L'analyse relève de démarches propres aux disciplines composant le champ des sciences sociales.

2. Analyser le fonctionnement de l'économie.

- 2.1. Représenter le circuit économique (les agents et les opérations).
- 2.2. Appréhender les fonctions économiques et les enjeux de la répartition.
- 2.3. Analyser les flux de financement de l'économie.

Il s'agit dans cet objectif de saisir les mécanismes de création, de répartition et d'utilisation de la richesse au niveau national.

3. Relier dynamique économique et changement social.

- 3.1. Repérer les périodes marquantes de la dynamique économique.
- 3.2. Identifier les facteurs de la croissance et analyser leur contribution respective.
- 3.3. Analyser les questions et les enjeux actuels liés au niveau des prix et de l'emploi.
- 3.4. Identifier les transformations sociales pour appréhender les débats sociaux actuels.

Il s'agit ici d'abord de mettre en évidence et d'analyser les déterminants de la croissance et du développement et d'envisager, au niveau national et international, les transformations sociales liées à la dynamique économique.

4. Identifier les enjeux et défis associés à la mondialisation.

- 4.1. Décrire l'évolution et la structure des échanges commerciaux et en rechercher les explications.
- 4.2. Décrire l'évolution et la structure des mouvements de capitaux et en rechercher les explications.
- 4.3. Analyser les déséquilibres du développement et cerner les enjeux du développement durable.

Cet objectif vise à examiner les causes, les mécanismes et les effets du phénomène de la globalisation.

5. Identifier et analyser les modes de régulation.

- 5.1. Identifier la répartition des fonctions entre l'Etat et le marché.
- 5.2. Analyser la politique économique dans un contexte européen et mondial.

Le fonctionnement des marchés est au cœur des débats de société. La place de l'Etat également. Il s'agit d'analyser sa place et son rôle, d'envisager la gouvernance mondiale face aux défis environnementaux et aux déséquilibres de marché induits par les mouvements de capitaux. Tels sont les enjeux de cet objectif important de formation aux sciences sociales.

M 22 – Techniques d’expression, de communication, d’animation et de documentation

Disciplines	Horaires pour l’élève	Cours	TP/TD	Total
Français		29	29	58
Education socioculturelle		58	29	87
Documentation		0	29	29
Total		87	87	174 h

Des activités pluridisciplinaires sont mises en œuvre dans le cadre du domaine « Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication ». Elles concernent les modules M 21 et M 22 et correspondent à un « volume horaire étudiant » de 24 heures.

Objectif général du module

Améliorer ses capacités de recherche et de traitement de l’information, ses capacités d’expression, de communication, de relation et d’initiative.

Objectifs du module

1. Répondre à un besoin d’information.
2. Améliorer sa capacité d’expression orale et écrite.
3. Améliorer sa capacité de communication dans des situations d’interaction.
4. Développer son autonomie, sa capacité d’organisation et de communication dans le cadre d’une démarche de projet.

Présentation du module – Conditions d’atteinte des objectifs

Le module M 22, commun à tous les BTSA, est un module pluridisciplinaire puisqu’il repose sur la conjonction de trois disciplines : la documentation, l’éducation socioculturelle et le français. Tout en développant un projet pédagogique commun, la documentation prend en charge l’atteinte de l’objectif 1, le français celle de l’objectif 2 (sauf le 2.4 pour l’ESC) et l’ESC celle des objectifs 3 et 4. L’ensemble des apprentissages de ce module s’appuie sur une situation de communication : la recherche et le traitement de l’information, la formulation de discours argumentatifs écrits ou oraux ou encore la production de messages scriptovisuels ne prennent leur sens que dans un contexte de communication. La démarche pédagogique de projet par une mise en situation concrète en constitue un des moteurs essentiels.

Pour chaque promotion, un thème au programme est défini par note de service.

- Le thème permet de conduire une réflexion autour de faits culturels et socio-économiques du monde contemporain et contribue à l’acquisition de notions et de méthodes centrées sur l’acte de communication oral. Il sert de support à une évaluation certificative, s’appuyant sur un travail écrit de médiation documentaire, préalable à une argumentation orale.
- Ce même thème est commun au M 21 et au M 22 et sert de support à l’épreuve E1. Il permet de conduire une réflexion autour des faits socio-économiques et culturels du monde contemporain et concourt à la maîtrise de l’analyse et de l’argumentation écrite.

Le Projet Initiative et Communication (PIC) fait l'objet d'une évaluation intégrant l'appropriation de la démarche de projet, le travail de groupe, les aspects relationnels et l'utilisation d'outils et de support de communication. La mise en œuvre du PIC nécessite que les objectifs 1, 2 et 3 aient été traités au préalable.

Précisions relatives aux objectifs attendus de la formation

1. Répondre à un besoin d'information.

Il s'agit de rechercher, d'analyser et d'organiser l'information.

- 1.1. Mobiliser les concepts et les techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinents :
 - notions fondamentales en sciences de l'information : information, identification d'un besoin d'information, document, système d'information documentaire, évaluation de la qualité de l'information ;
 - outils documentaires nécessaires à l'accès, à l'organisation et à l'usage de l'information : le langage documentaire, le langage d'interrogation, le référencement des sources, l'analyse de l'information et l'évaluation de sa qualité et l'organisation de cette information.
- 1.2. Mettre en œuvre sa capacité d'organisation et de communication de l'information dans le cadre d'une démarche de médiation documentaire : prise en compte d'un besoin d'information, élaboration d'un produit de communication mettant en relation un corpus de documents avec son lecteur.

2. Améliorer sa capacité d'expression orale et écrite.

- 2.1. Prendre en compte la situation de communication : visée du message, traitement des éléments d'information, choix de stratégies et de moyens d'expression adaptés.
- 2.2. Analyser et produire un message écrit : maîtrise de l'expression écrite, maîtrise des discours (informatif, explicatif, argumentatif).
- 2.3. Communiquer à l'oral : codes verbaux et paraverbaux, adaptation à la situation de communication, utilisation de supports adaptés.
- 2.4. Produire des messages visuels, scriptovisuels et/ou audiovisuels : ateliers de réalisation, aide audiovisuelle à la prise de parole.

3. Améliorer sa capacité de communication dans des situations d'interaction.

- 3.1. Analyser le processus de communication interpersonnelle : formes, déterminants de la communication humaine, éléments constitutifs du processus de communication interpersonnelle, obstacles à la communication humaine.
- 3.2. Améliorer sa capacité de communication en face-à-face : échelles d'attitudes, outils d'évaluation, entretiens.
- 3.3. Améliorer sa capacité de communication en groupe : les réunions et leurs conduites.

4. Développer son autonomie, sa capacité d'organisation et de communication dans le cadre d'une démarche de projet : le Projet Initiative et Communication (PIC).

- 4.1. Se situer dans une démarche de projet et de communication : appropriation de la démarche de projet, choix d'un projet en lien avec le contexte et le centre d'intérêt d'un groupe
- 4.2. Anticiper l'action : analyse du contexte, conception du projet, du support de communication, planification de l'action.
- 4.3. Mettre en œuvre le projet et aboutir à une réalisation : adaptation, négociation, communication dans l'action, intégration d'un support de communication.

M 23 – Langue vivante

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
Langue vivante		58	58	116
	TOTAL	58	58	116 h

Objectif général du module

Mobiliser ses savoirs langagiers et culturels pour communiquer en langue étrangère.

Les langues vivantes sont un atout au service de l'insertion professionnelle, de la mobilité et de la poursuite d'études ; l'objectif général est donc double :

- Consolider et structurer les compétences fondamentales de compréhension et d'expression à l'oral et à l'écrit pour communiquer efficacement dans les domaines personnel, public et professionnel ;
- Développer ses connaissances professionnelles et culturelles pour prendre en compte l'évolution permanente des métiers et s'y adapter.

L'horaire est réparti régulièrement sur les quatre semestres du cycle. La moitié de l'horaire est consacrée à la communication en situation professionnelle. Afin d'assurer la primauté de l'oral, 60% environ du temps d'enseignement doit être consacré aux activités orales. Dans la présentation, les activités langagières sont dissociées les unes des autres; dans une séance d'enseignement, comme dans la réalité, elles s'imbriquent constamment. Pour toutes les activités, le niveau d'exigence attendu, en référence au CECRL, est le niveau **B2**.

Objectifs du module

On en dénombre cinq correspondant chacun à une activité langagière.

1. Comprendre un ou plusieurs locuteurs (interaction) s'exprimant dans une langue orale standard, « en direct » ou enregistrée, sur des sujets familiers ou non, se rencontrant dans la vie personnelle, sociale ou professionnelle (discussions techniques dans son domaine de spécialité).
2. Communiquer oralement en continu : présenter, expliquer, développer, résumer, rendre compte, commenter.
3. Communiquer oralement en interaction : avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif et participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre ses opinions.
4. Lire avec un grand degré d'autonomie des textes de tous ordres.
5. Ecrire des textes clairs et détaillés sur une gamme étendue de sujets relatifs aux domaines d'intérêt de l'étudiant (professionnel ou non).

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

La **primauté de l'oral** est rappelée : l'essentiel du temps de « face à face » doit être consacré à la pratique de la langue orale dans ses deux composantes (expression et compréhension). La maîtrise de la morphosyntaxe demeure certes importante, mais l'importance du lexique (dimension phonologique comprise) pour la communication doit être réaffirmée.

- Compréhension : il est indispensable que l'étudiant consacre de façon régulière un temps de travail personnel à l'activité d'écoute et de lecture ; le professeur met à sa disposition des supports (sonores /écrits) et fixe des tâches de compréhension (recherche d'information avec l'aide de grilles). Cet entraînement ne peut être profitable que si l'étudiant est exposé de façon régulière à des échantillons authentiques de la langue et si

sa performance est évaluée. L'enjeu pour un futur professionnel n'est pas seulement de comprendre bien, il est aussi de comprendre vite. L'atteinte de cet objectif nécessite de recourir à un entraînement spécifique : les exercices doivent permettre de développer la réactivité de l'étudiant, sa capacité à repérer rapidement les réseaux de sens, à déduire et inférer, à identifier les éléments importants d'un message (thème, contexte, identité /fonction des locuteurs, information essentielle / spécifique).

- Expression : si l'entraînement des étudiants à la compréhension peut en partie être mis en œuvre en dehors de la présence du professeur, il n'en va pas de même pour l'expression : le cours est le moment privilégié pour entraîner à cette activité langagière. Le questionnement pédagogique est utile pour contrôler les acquis ; pour les situations d'apprentissage, il convient de privilégier le questionnement référentiel et les situations de communication authentiques qui permettent les transferts réels d'information. Pour offrir un temps de parole significatif à ses étudiants, le professeur recourt fréquemment au travail en binômes (jeux de rôles notamment).

Précisions relatives aux objectifs attendus de la formation

1. Comprendre un ou plusieurs locuteurs (interaction) s'exprimant dans une langue orale standard, « en direct » ou enregistrée, sur des sujets familiers ou non, se rencontrant dans la vie personnelle, sociale ou professionnelle (discussions techniques dans son domaine de spécialité).

- 1.1. Comprendre l'information globale.
- 1.2. Comprendre une information particulière.
- 1.3. Comprendre l'information détaillée.
- 1.4. Comprendre l'implicite du discours.

2. Communiquer oralement en continu : présenter, expliquer, développer, résumer, rendre compte, commenter.

3. Communiquer oralement en interaction avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif et participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre ses opinions.

Pour les **objectifs 2 et 3**, il s'agit de communiquer dans le domaine personnel, public ou professionnel.

4. Lire avec un grand degré d'autonomie des textes de tous ordres.

- 4.1. S'entraîner par une lecture rapide à la compréhension du sens général.
- 4.2. Parcourir un texte assez long pour y localiser une information cherchée.
- 4.3. Réunir des informations provenant de différentes parties du texte ou de textes différents afin d'accomplir une tâche spécifique.

5. Écrire des textes clairs et détaillés sur une gamme étendue de sujets relatifs aux domaines d'intérêt de l'étudiant (professionnel ou non).

- 5.1. Rédiger en respectant les formes liées à la finalité du document écrit.
- 5.2. Maîtriser la morphosyntaxe pour garantir l'intelligibilité.

M 31 – Éducation physique et sportive

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
Éducation physique et sportive		87	0	87
	TOTAL	87	0	87 h

Objectif général du module :

Mobiliser son intelligence motrice et gérer un projet de formation physique et sportif.

Objectifs du module :

Les finalités des programmes de l'E.P.S. en BTSA sont de :

- favoriser l'accès au patrimoine culturel et le développement des capacités de jugement ;
 - viser l'acquisition de savoirs fondamentaux pour devenir un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.
1. Accéder au patrimoine culturel constitué par la diversité des activités physiques, sportives, artistiques et de développement de soi ainsi qu'à certaines de leurs formes sociales de pratique.
 2. Développer et mobiliser ses ressources pour s'engager dans les apprentissages, enrichir sa motricité, la rendre efficace et favoriser la réussite.
 3. Rechercher l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires pour gérer sa vie physique et sociale, entretenir sa santé tout au long de la vie, développer l'image et l'estime de soi pour savoir construire sa relation aux autres.
 4. S'engager dans une voie de spécialisation par l'approfondissement de la pratique d'activités choisies.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Pour vivre une diversité d'expériences corporelles et motrices, l'étudiant a la possibilité de :

- réaliser des prestations ou des performances en relation avec le temps et l'espace ;
- s'adapter à différents environnements ;
- concevoir et réaliser des actions à visées artistique et esthétique ;
- se confronter à autrui selon des codes, des règles et une éthique ;
- réaliser et orienter son activité en vue de l'entretien de soi.

Les enseignements sont finalisés par plusieurs compétences exigibles à l'issue des apprentissages et structurés selon deux composantes : culturelle ou motrice et méthodologique :

- composante culturelle ou motrice :
 - réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée ;
 - se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains ;
 - concevoir et réaliser une prestation à visée artistique ou esthétique ;
 - conduire et maîtriser un affrontement individuel et collectif ;
 - orienter et développer les effets de l'activité en vue de l'entretien de soi.
- composante méthodologique :
 - s'engager lucidement dans la pratique de l'activité ;

- concevoir et conduire de façon de plus en plus autonome un projet d'acquisition ou d'entraînement ;
- mesurer, apprécier les effets de l'activité et s'approprier différentes démarches pour apprendre ;
- se confronter à l'application et à la construction de règles de vie et de fonctionnement collectif, assumer les différents rôles liés à l'activité.

Précisions relatives aux objectifs attendus de la formation

En fonction des exigences nationales mais aussi des caractéristiques régionales ou locales et des spécificités propres à certaines filières de BTSA, l'équipe pédagogique des enseignants responsables propose une programmation d'activités appartenant aux champs de pratique de l'E.P.S (groupements et listes officiels).

Les niveaux d'exigence sont définis au regard des référentiels de compétences attendues des programmes du cycle terminal des voies générale, technologique et professionnelle des textes officiels de l'Education Nationale. Ces niveaux seront, selon les activités et en fonction des caractéristiques des étudiants, les mêmes que ceux arrêtés pour le baccalauréat mais réalisés dans des conditions de pratique plus complexes ou identiques à celles du milieu fédéral ou associatif (pratiques sociales de référence).

Pour chaque situation, seront définies les connaissances à acquérir (informations, techniques et tactiques, connaissances sur soi, savoir-faire sociaux) conformément aux fiches-programmes officielles, présentées selon le modèle unique garantissant une homogénéité.

Même si la relation avec les autres disciplines n'est pas institutionnalisée, il serait pertinent que l'étudiant articule ses propositions de contenus ou son projet avec les sciences biologiques, l'éducation socioculturelle....

L'évaluation est individuelle et s'effectue en contrôle en cours de formation. Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités supports ont fait l'objet d'un temps de pratique suffisamment important et valorise la dimension motrice des apprentissages.

Les critères de l'évaluation prennent en compte pour :

- 75% le niveau de compétence atteint et les connaissances maîtrisées dans la ou les activités évaluées ;
- 25% l'analyse réflexive au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan...).

M 41 – Traitement de données

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
Mathématiques		29	43,5	72,5
	TOTAL	29	43,5	72,5 h

Objectif général du module

Choisir dans une situation donnée, un modèle mathématique adapté au traitement de données.

Objectifs du module

Les objectifs 1 et 2 sont des objectifs généraux communs à toutes les options de BTSA.
L'objectif 3 est un objectif spécifique aux BTSA regroupés par famille.

1. Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation *a priori*.
2. Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue d'une estimation et d'une prise de décision.
3. Acquérir des outils mathématiques de base nécessaires à l'analyse de données économiques.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Il s'agit d'un module fondé sur trois objectifs. Les deux premiers sont communs à tous les BTSA et constituent la base d'une culture commune statistique à tous les étudiants titulaires du diplôme. Le troisième objectif, spécifique à l'option, tient compte des besoins professionnels relatifs à l'acquisition d'outils statistiques de base. Il s'agit de présenter aux étudiants les bases de la statistique inductive et de leur faire saisir les difficultés d'interprétation en considérant des modèles probabilistes. Ces modèles probabilistes sont abordés uniquement en vue de leur utilisation en statistique. Des situations suffisamment concrètes et issues du domaine professionnel permettent de donner du sens à cette approche. Les développements théoriques sont réduits et toujours présentés dans un cadre simple afin de donner du sens aux notions développées. Enfin, des situations pluridisciplinaires valorisent et permettent d'appréhender les contenus.

Précisions relatives aux objectifs attendus de la formation

1. Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation *a priori*.

- 1.1. Réalisation d'une modélisation simple : construire un ajustement affine avec un ou des changements de variable.
- 1.2. Détermination de la loi de probabilité d'une variable aléatoire discrète : calculer et interpréter les paramètres de cette variable.
- 1.3. Etude d'un couple de variables aléatoires discrètes : déterminer les lois marginales à partir d'une loi conjointe et reconnaître une situation de dépendance ou d'indépendance.
- 1.4. Identification de situations où interviennent des lois usuelles discrètes et de leur utilisation.
- 1.5. Utilisation de variables aléatoires continues et en particulier de la fonction de répartition pour calculer des probabilités.

2. Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision.

- 2.1. Distribution d'échantillonnage : savoir prélever un échantillon de façon aléatoire simple, déterminer les lois des variables aléatoires d'échantillonnage des moyennes et des proportions.
- 2.2. Estimation : déterminer une estimation ponctuelle ou par intervalle de confiance en liaison avec les variables d'échantillonnage.
- 2.3. Statistique inférentielle bidimensionnelle : mise en œuvre d'un test d'indépendance.

3. Acquérir des outils mathématiques de base nécessaires à l'analyse de données économiques

- 3.1. Séries chronologiques : chroniques, coefficient de variation saisonnière.
- 3.2. Mathématiques financières : suites géométriques (mise en oeuvre des principaux résultats), actualisation d'un capital, taux actuariel, calcul d'annuités.

M 42 – Technologies de l'information et du multimédia

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
Technologies de l'informatique et du multimédia		0	43,5	43,5
	TOTAL	0	43,5	43,5 h

Objectif général du module

Accéder à l'autonomie dans l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) permettant une bonne insertion dans la vie professionnelle et citoyenne.

Objectifs du module

1. S'adapter aux évolutions des TIC.
2. Analyser et concevoir des documents et applications dans des domaines variés, et notamment dans ceux en relation avec le domaine professionnel de l'option du BTSA.
3. Savoir communiquer en utilisant les TIC.
4. Utiliser des outils d'analyse et de traitement des données.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Les objectifs poursuivis dans le module M42 sont communs à l'ensemble des options de BTSA puisqu'il s'agit d'acquérir une autonomie dans l'usage des technologies de l'information et de la communication par une formation essentiellement pratique sur poste de travail informatique.

Les étudiants doivent être capables, après une phase d'analyse préalable, d'utiliser les outils TIC pour traiter des données numériques de nature variée et pour les communiquer, en s'adaptant à l'évolution des usages et des matériels.

Toutefois, la présence de ce module dans le domaine professionnel souligne la nécessité de choisir les thèmes d'application en fonction de l'option du BTSA et d'établir des liens avec les différents modules professionnels dans lesquels les technologies de l'information et de la communication sont mises en œuvre (outre le module 22 où leur utilisation est indispensable).

Le niveau pré-requis est celui du baccalauréat technologique STAV (ou celui du brevet informatique et Internet B2i niveau lycée pour les étudiants issus de filières générales).

Ce module est à traiter dès le premier semestre pour que les acquis puissent être réinvestis dans l'ensemble des modules.

Précisions relatives aux objectifs attendus de la formation

1. S'adapter aux évolutions des TIC.

- 1.1. Maîtriser les éléments constitutifs essentiels des systèmes d'information et être capable d'en analyser la cohérence.
- 1.2. S'informer sur les évolutions des TIC : matériels, usages, réglementation.
- 1.3. Assurer le bon fonctionnement de son poste de travail au sein d'un système d'information : sécurité, sauvegardes, mises à jour logicielles...

2. Analyser et concevoir des documents et applications dans des domaines variés, et notamment dans ceux en relation avec le domaine professionnel de l'option du BTSA.

- 2.1. Mettre en oeuvre une démarche d'analyse.
- 2.2. Choisir l'outil informatique adapté.
- 2.3. Créer le document ou l'application.
- 2.4. Tester et évaluer sa production.

3. Savoir communiquer en utilisant les TIC.

- 3.1. Utiliser les fonctionnalités spécifiques à la gestion de documents longs.
- 3.2. Acquérir et traiter les images numériques.
- 3.3. Utiliser les outils de création et de publication (documents numériques, pages web).
- 3.4. Travailler et collaborer au travers des réseaux informatiques et d'Internet.

4. Utiliser des outils d'analyse et de traitement des données.

- 4.1. Explorer et mettre en oeuvre les fonctions avancées du tableur pour résoudre un problème, notamment dans le domaine professionnel de l'option du BTSA.
- 4.2. Découvrir les concepts fondamentaux des bases de données relationnelles et mettre en oeuvre une application simple.

M 51 – De l'espace au territoire

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
Histoire-géographie		29	29	58
Education socioculturelle		29		29
TOTAL		58	29	87 h

Objectif général du module

Interpréter l'évolution et les dynamiques des territoires ruraux.

Objectifs du module

1. Identifier les éléments principaux de l'évolution du monde rural français.
2. Identifier les spécificités des territoires ruraux.
3. Déterminer les vecteurs d'appropriation des territoires ruraux par les populations.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Cet enseignement vise à comprendre l'évolution du monde rural français, ses dynamiques et ses enjeux.

Il donne aux étudiants des outils qui leur permettent d'appréhender le territoire sous ses différentes dimensions (historique, géographique, culturelle et sociale).

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

1. Identifier les éléments principaux de l'évolution du monde rural français.

- 1.1. Repérer les temps forts de l'histoire de la vie rurale et des systèmes agraires (travail, pratiques, cultures...).
- 1.2. Saisir le poids des conflits mondiaux dans l'évolution du monde rural et des espaces ruraux.
- 1.3. Analyser les dynamiques du territoire rural de 1945 à nos jours.

2. Identifier les spécificités des territoires ruraux.

- 2.1. Définir la notion de territoire rural.
- 2.2. Caractériser l'organisation spatiale des territoires ruraux.
- 2.3. Analyser la manière dont les populations s'approprient leur territoire.

3. Déterminer les vecteurs d'appropriation des territoires ruraux par les populations.

- 3.1. Identifier et prendre en compte les représentations et les attentes des publics.
- 3.2. Repérer des processus et des modes de patrimonialisation d'un territoire.
- 3.3. Repérer des lieux, des formes collectives et des vecteurs de sociabilité et de communication en territoire rural.

M 52 - Les acteurs de services en territoire rural

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
Histoire-Géographie		14,5		14,5
Education socioculturelle		14,5		14,5
Sciences économiques, sociales et de gestion		43,5	43,5	87
	TOTAL	72,5	43,5	116 h

Objectif général du module

Identifier et analyser les acteurs de services en territoire rural et comprendre leurs stratégies.

Objectifs du module

1. Identifier, classer et caractériser les acteurs de services.
2. Caractériser le rôle et le fonctionnement des acteurs clefs des services.
3. Appréhender les dynamiques des acteurs des services.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Il s'agit d'identifier et de caractériser les principaux acteurs de services en territoire rural. Les étudiants doivent comprendre leur rôle et leur fonctionnement dans le développement local.

Une veille documentaire sur les acteurs et les politiques s'impose afin de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

1. Identifier, classer et caractériser les acteurs de services en territoire rural.

- 1.1. Repérer les acteurs de services parmi l'ensemble des acteurs d'un territoire.
- 1.2. Concevoir et utiliser des typologies d'acteurs.
- 1.3. Caractériser ces acteurs.

2. Caractériser le rôle et le fonctionnement des acteurs clefs des services.

- 2.1. Identifier le fonctionnement des collectivités territoriales et leurs regroupements.
- 2.2. Identifier le partage des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales .
- 2.3. Appréhender le rôle et le fonctionnement des associations.
- 2.4. Identifier les organisations professionnelles agricoles.
- 2.5. Comparer l'entreprise aux autres acteurs clefs.

3. Appréhender les dynamiques des acteurs des services.

- 3.1. Caractériser la dynamique du développement local en territoire rural.
- 3.2. Caractériser la dynamique des politiques des services en territoire rural.
- 3.3. Identifier les dispositifs de financement.

M 53 - Diagnostic de territoire cible dans le secteur des services

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
Education socioculturelle			43.5	43,5
TIM			29	29
Histoire-géographie		14.5	14.5	29
Sciences économiques, sociales et de gestion		14.5	29	43,5
TOTAL		29	116	145 h

Objectif général du module :

Mettre en œuvre une méthodologie du diagnostic de territoire dans le secteur des services en territoire rural.

Objectifs du module

1. Appréhender une méthodologie de diagnostic de territoire.
2. Réaliser un diagnostic ciblé dans le secteur des services en territoire rural.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Cet apport méthodologique, accompagné d'un travail de terrain est un préalable fondamental dans le BTSA DATR et devra être traité en début de formation. Il participe à la 1^{ère} étape de la démarche de projet, et assure la connaissance du territoire d'action à la fois dans un but analytique mais aussi en vue d'une évaluation du projet.

Le diagnostic de territoire réalisé par les apprenants est ciblé sur un des domaines du BTSA DATR. Le partenariat avec un acteur support est indispensable.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

1. Appréhender une méthodologie de diagnostic de territoire.

Cet objectif doit permettre de découvrir et de s'appropriier les différentes étapes de la méthode de diagnostic de territoire. Le diagnostic de territoire n'est pas une fin en soi, comprendre ses objectifs n'a d'intérêt que s'il conduit à des propositions.

2. Réaliser un diagnostic ciblé dans le secteur des services en territoire rural.

- 2.1. Comprendre les objectifs et les contextes du diagnostic à réaliser.
- 2.2. Délimiter et s'informer sur le territoire d'action.
- 2.3. S'initier aux outils des SIG (système d'information géographique) dans la démarche de diagnostic.
- 2.4. Recueillir et traiter des données.
- 2.5. Recueillir les représentations en s'appuyant sur des méthodes de l'enquête sociologique.
- 2.6. Formuler une synthèse au regard de l'objectif poursuivi.
- 2.7. Proposer des pistes d'action.

M 54 – Méthodologie de projet

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
Sciences économiques, sociales et de gestion		14,5	14.5	29
Education socioculturelle		14,5	14.5	29
	TOTAL	29	29	58 h

Objectif général du module

Analyser et évaluer la méthode de projet à travers l'étude d'un cas concret.

Objectifs du module

1. Choisir un projet dans l'un des trois champs d'activité des services.
2. Analyser le projet retenu dans toutes ses composantes.
3. Évaluer le projet.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit être réalisé en amont du M55 dont il constitue un préalable. Il se met en œuvre par une pédagogie de projet.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

- 1. Choisir un projet dans l'un des trois champs d'activité des services.**
 - 1.1. Caractériser les projets sur un territoire.
 - 1.2. Choisir un projet.
- 2. Analyser le projet retenu dans toutes ses composantes.**
 - 2.1. Analyser le contexte du projet.
 - 2.2. Identifier les acteurs et leurs rôles dans le cadre du projet.
 - 2.3. Décrire et analyser la mise en œuvre d'un projet.
- 3. Évaluer le projet.**
 - 3.1. Analyser le dispositif d'évaluation.
 - 3.2. Dégager les éléments transférables de la méthodologie du projet étudié.

M 55 – Conception et conduite d'un projet de service en territoire rural

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
Sciences économiques, sociales et de gestion		14.5	29	43,5
Education socioculturelle		14.5	14.5	29
Histoire-géographie			14,5	14,5
TOTAL		29	58	87 h

Objectif général du module

Concevoir et mettre en oeuvre un projet de service en territoire rural.

Objectifs du module

1. Mener l'étude préalable à la mise en œuvre du projet.
2. Mettre en œuvre le projet.
3. Evaluer le projet.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Ce module est l'élément central de la formation ; il est donc l'occasion de mobiliser l'ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis dans tous les autres modules.

Le projet doit se situer dans un champ différent de celui étudié dans le M 54. Le projet doit être mené en situation réelle dans le cadre d'un partenariat. Les trois phases de la méthodologie de projet sont mises en œuvre obligatoirement : conception, réalisation, évaluation.

Afin de favoriser l'implication de l'ensemble des étudiants, plusieurs projets peuvent être conduits simultanément.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

1. Mener l'étude préalable à la mise en œuvre du projet.

- 1.1. Choisir un projet à partir de critères pertinents.
- 1.2. Rédiger une convention de partenariat.
- 1.3. Constituer une documentation et mutualiser les informations.
- 1.4. Réaliser les diagnostics interne- externe en relation avec le projet.
- 1.5. Concevoir le projet.

2. Mettre en œuvre le projet.

- 2.1. Planifier les étapes et fixer les échéances.
- 2.2. Organiser le travail.
- 2.3. Réaliser le projet en adaptant sa conduite à l'évolution des environnements.

3. Evaluer le projet.

- 3.1. Réaliser le dispositif d'évaluation.
- 3.2. Etablir le bilan du projet.
- 3.3. Effectuer un bilan personnel.

M 56 – Mercatique et qualité des services

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
Sciences économiques, sociales et de gestion /gestion commerciale		29	58	87
	TOTAL			87 h

Objectif général du module

Utiliser les outils spécifiques à la mercatique et qualité des services.

Objectifs du module

1. Appréhender les spécificités mercatiques des services.
2. Définir une stratégie mercatique des services.
3. Mettre en œuvre une gestion opérationnelle des services.
4. Distinguer les facteurs clés de la qualité des services.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Le module M 56 est au service de la conception de projet, il s'agit de faire prendre conscience aux étudiants de la nécessité de prendre en compte cette dimension dans la conduite d'un projet lié aux services.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

- 1. Appréhender les spécificités mercatiques des services.**
 - 1.1. Définir un service en mercatique.
 - 1.2. Identifier et comprendre les spécificités de la mercatique des services.
 - 1.3. Définir la participation et l'implication du client et du personnel dans la production du service.
- 2. Définir une stratégie mercatique des services.**
 - 2.1. Identifier les composantes du marché.
 - 2.2. Appréhender la démarche de l'étude de marché.
 - 2.3. Réaliser des choix stratégiques.
- 3. Mettre en œuvre une gestion opérationnelle des services.**
 - 3.1. Identifier les spécificités du plan de marchéage d'une activité de service.
 - 3.2. Proposer un plan de marchéage.
- 4. Distinguer les facteurs clés de la qualité des services.**
 - 4.1. Repérer les principes des outils de la qualité.
 - 4.2. Appréhender la gestion du personnel comme facteur clé de la qualité.

M 57 – Gestion juridique et financière des services

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
Sciences économiques, sociales et de gestion		43,5	72,5	116
	TOTAL			116 h

Objectif général du module

Utiliser des outils de gestion et prendre en compte la dimension juridique dans une organisation de services.

Objectifs du module

1. Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire des structures privées.
2. Identifier les bases de la comptabilité publique.
3. Repérer les éléments juridiques essentiels rencontrés dans les organisations de services.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Ce module a pour objectif de fournir aux apprenants les connaissances financières et juridiques nécessaires à l'exercice de leur future fonction.

Les notions abordées sont illustrées par des exemples pris dans le secteur des services en territoire rural (M 52, M 54, M 55, stages...).

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

1. Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire des structures privées.

- 1.1. Identifier la structure des documents de synthèse.
- 1.2. Analyser la formation du résultat et sa signification économique.
- 1.3. Analyser la situation financière.
- 1.4. Elaborer une gestion prévisionnelle.

2. Identifier les bases de la comptabilité publique.

- 2.1. Identifier les outils et principes de la comptabilité publique.
- 2.2. Identifier l'organisation du budget et des comptes.
- 2.3. Appréhender la démarche d'élaboration et de suivi du budget.
- 2.4. Analyser les comptes des communes et de leurs regroupements.
- 2.5. Repérer les grands principes des marchés publics.

3. Repérer les éléments juridiques essentiels rencontrés dans les organisations de services.

- 3.1. Appréhender les principes généraux du droit.
- 3.2. Identifier les obligations et les contrats.
- 3.3. Appréhender et comprendre la notion de responsabilité.

M 58 – Animation, communication et négociation professionnelles

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
SESG/gestion commerciale			29	29
ESC			58	58
TIM			29	29
	TOTAL		116	116 h

Objectif général du module

Utiliser des méthodes et des outils de la communication, de l'animation et de la négociation/médiation en situation professionnelle.

Objectifs du module

1. Animer en situation professionnelle.
2. Choisir, élaborer et utiliser des supports dans une stratégie de communication professionnelle.
3. Conduire une négociation/médiation en situation professionnelle.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs

Le module peut s'appuyer sur une action d'animation réfléchi et programmée à l'intention d'un public cible. Il peut s'agir d'une manifestation par exemple une journée portes ouvertes, d'une fête, d'une animation commerciale....

L'événementiel ne peut être confondu avec un projet de développement ou d'animation des territoires ruraux, même s'il peut en constituer un aspect.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

1. Animer en situation professionnelle.

- 1.1. Concevoir, réaliser, promouvoir et évaluer un événementiel.
- 1.2. Gérer et animer des réunions professionnelles.
- 1.3. Animer, motiver et accompagner une équipe de travail.
- 1.4. Utiliser un espace de travail collaboratif.

2. Choisir, élaborer et utiliser des supports dans une stratégie de communication professionnelle.

- 2.1. Maîtriser le cycle de conception d'un produit de communication.
- 2.2. Elaborer des supports scripto-audio-visuels professionnels.
- 2.3. Concevoir et mettre en œuvre des pages ou un site WEB.

3. Conduire une négociation/médiation en situation professionnelle.

- 3.1. Identifier les situations de négociation.
- 3.2. Préparer, réaliser une négociation, en organiser le suivi.
- 3.3. Distinguer les spécificités de la négociation commerciale.

M 61 - Stage(s) et formation en milieu professionnel

La durée de stage est de 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité. La durée minimum obligatoire du stage principal est de 10 semaines. Ce stage sert de support pour la deuxième situation d'évaluation de l'épreuve E7. Les semaines complémentaires peuvent servir, pour ceux qui le souhaitent, à vivre d'autres expériences dans un cadre de stage, dans une autre structure ou dans un autre champ d'activités défini par le référentiel professionnel du BTSA DATR.

Objectif général du module

S'intégrer dans une démarche de projet mise en œuvre sur un ou plusieurs champs d'activités visés par le référentiel professionnel.

Objectifs du module

La réalisation de plusieurs périodes de stage au cours de la formation a pour objectifs :

- l'adaptation et l'insertion de l'étudiant au milieu professionnel en qualité de technicien supérieur ;
- l'acquisition et l'application de savoirs, de savoir-faire professionnels et de savoir-être ;
- la mise en œuvre de démarches de projet ;
- une meilleure définition du projet professionnel et personnel de l'étudiant.

A ce titre, toutes les capacités du BTSA DATR peuvent être concernées à des degrés divers.

Présentation du module - Conditions d'atteinte des objectifs :

Le stage principal permet à l'étudiant de :

- se confronter aux réalités socio-économiques et d'entrer en relation avec les professionnels du secteur des services en territoire rural ;
- mettre en application dans des situations professionnelles les compétences acquises ;
- maîtriser des techniques professionnelles ;
- approcher la réalité des contraintes politiques, économiques, sociales et financières d'une organisation travaillant dans les secteurs des services en territoire rural ;
- s'intégrer dans un projet et en percevoir l'ensemble des enjeux ;
- conduire un projet ou une partie d'un projet dans le cadre de la structure de stage.

Le stage se réalise dans toute structure (collectivité, association, entreprise...) qui intervient dans les champs d'activités définis par le référentiel professionnel :

- activités de services relatifs à l'animation et au développement dans des territoires ruraux ;
- activités de services aux exploitations agricoles et aux entreprises rurales ;
- activités de services aux usagers en territoire rural.

Précisions relatives aux objectifs, attendus du stage

1. Analyser le contexte du projet dans lequel il s'intègre.
2. Appréhender sa mission de stage dans ses dimensions essentielles, son état d'avancement.
3. Intégrer une équipe de travail.
4. Utiliser les techniques et outils adaptés.
5. Présenter et évaluer sa contribution à l'action de la structure.
6. Prendre des responsabilités et des initiatives.
7. Confronter son projet personnel à une réalité professionnelle.

ACTIVITES PLURIDISCIPLINAIRES

Modules concernés	Thèmes	Horaire élève	Disciplines concernées (horaires indicatifs)
M 21 – M 22	Faits culturels du monde contemporain	12h	Français : 6h Documentation : 12h ESC : 6h
	Faits socio-économiques et culturels du monde contemporain	12h	SESG : 12h Français : 6h ESC : 6h
M 52	Acteurs	17h	SESG A : 17h ESC : 17h
M 53	Diagnostic ciblé de territoire	43h	SESG B : 30h ESC : 25h H/G : 21h TIM : 10h
M 54 /M 55 M 56/M 57	Analyse et conduite de projet	60h	ESC : 35h SESG A : 25h SESG B : 25h TIM : 20h H/G : 15h
M 58	Événementiel	20h	ESC : 20h SESG B : 20h
M58	Supports de communication professionnelles	10h	ESC : 10h TIM : 10h
	Total	150 h	

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Direction Générale de l'Enseignement et de La Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur

1 ter avenue de Lowendal - 75007 Paris

Juillet 2012